

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF427

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 7

À l'alinéa 13, rétablir les 6° et 7° dans la rédaction suivante :

« 6° Au 1 de l'article 206, les mots : « des 6° et 6° *bis* » sont remplacés par les mots : « du 6° » ;

« 7° Le 1 de l'article 207 est ainsi modifié :

« a) Au cinquième alinéa du 4° , les mots : « et au 6° *bis* » sont supprimés ;

« b) Le 6° *bis* est abrogé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir l'abrogation d'une dépense fiscale qu'a supprimée le Sénat contre l'avis de sa commission des finances et du Gouvernement, en cohérence avec la position de l'Assemblée nationale en première lecture.